



Par **Didier Alleaume**,
associé, [Grant Thornton](#)

Lutte anti-blanchiment, les fintechs ne font pas mieux que les banques

Les récents démêlés de la licorne N26 avec le régulateur bancaire allemand au regard d'insuffisances dans son dispositif de vigilance anti-blanchiment lors de l'ouverture des comptes ont une nouvelle fois illustré les difficultés des néobanques à se conformer à l'exigence croissante du cadre réglementaire européen. Ce constat – partagé par nombre de leurs aînées – interroge sur le modèle déployé dans ces structures.

L'essor des fintechs s'est alimenté avec un vent de disruptions dans les interactions et les transactions financières, avec la promesse de réenchanter la relation client grâce à des services et des environnements élaborés pour les utilisateurs.

L'opportunité de créer ex nihilo une offre bancaire repose sur la capacité à s'affranchir d'une legacy qui pèse sur les acteurs historiques. Ces derniers doivent en effet transformer des couches sédimentées d'infrastructures et de systèmes informatiques afin de faire évoluer les offres et intégrer les évolutions réglementaires. Dès lors, il était ainsi aisé d'imaginer que le « compliance by design » serait la norme pour les fintechs, en établissant que les règles liées à l'obtention d'un agrément bancaire ou autre fussent intégrées dans les spécifications des systèmes et des processus. Cela est d'ailleurs d'autant plus critique au regard de la numérisation généralisée et de l'orientation marquée pour les flux des principaux acteurs. Ce postulat est mis à mal par le cadre réglementaire européen relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT). L'Union européenne érige en effet l'entrée en relation à distance comme un facteur de risque naturel, et qui renforce, directive après directive, les obligations sur les flux dans le cadre du strict respect des trois piliers que sont la connaissance continue des clients, l'identification des transactions suspectes et le gel des avoirs.

Le « tout numérique » ne garantit pas une approche compliant suffisante

Il existe plusieurs explications pour expliquer les faiblesses des fintechs en termes de respect des obligations relatives à l'anti-blanchiment.

Tout d'abord, il a été commun de construire du neuf à partir de briques de systèmes d'information déjà éprouvés ou venant de néobanques issus de pays de moindre rigueur réglementaire, d'où parfois, une nécessaire périlleuse phase d'adaptation au cadre européen.

Ensuite, un nouveau modèle ne peut s'appuyer sur des recettes anciennes. La disruption aurait dû venir également pour, voire par, la conformité. Il est donc crucial pour les néobanques de prendre en compte leurs néorisques et de mettre en œuvre des systèmes de monitoring qui leur sont propres, notamment dans les scénarios de détection des opérations atypiques.

Enfin, le « tout numérique » ne semble pas une approche efficace pour s'assurer d'un dispositif compliant aux attentes des différents superviseurs nationaux, comme en témoignent les tiraillements actuels entre N26 et la Bafin, pourtant peu réputée pour sa pugnacité. Certains choix arbitraires technologiques, telle photo vs vidéo par exemple pour réaliser l'identification des nouveaux clients, ou d'organisation des processus de surveillance peinent à convaincre les superviseurs nationaux, et mettent en difficulté les fintechs concernées. Alors, certes, il peut sembler regrettable pour une banque à dimension européenne de rencontrer parfois des approches variables selon le pays du superviseur, mais pour y remédier, la Commission a présenté fin juillet un nouveau plan doté de deux mesures fortes : un projet de deux règlements communs regroupant toutes les directives actuelles pour une application uniforme au sein de l'UE et la création d'une agence européenne dédiée à la lutte anti-blanchiment.

A l'heure où les sanctions liées au blanchiment d'argent semblent être une fatalité pour tout acteur disposant d'une licence en Europe, les néobanques ne paraissent pas faire mieux que les banques traditionnelles dans le domaine, faute d'avoir su vraiment tirer avantage du cadre réglementaire applicable à leurs modèles. Il est également dommage que l'écosystème des fintechs et des regtech ne se soit pas davantage orienté au décloisonnement et au croisement des savoir-faire afin de créer les nouveaux champions de la finance, des champions vertueux au regard de la réglementation et engagés contre l'argent sale, noble cause s'il en est. ■